

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-1406
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2015-846
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 22 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **N° 2025-1406** modifiant le règlement de construction N° 2015-846 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'encadrer l'installation de spas et de piscines sur un toit-terrasse.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 24 novembre 2025 à compter de 19 h 45** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2025-1406 ainsi que le territoire concerné par ce projet de règlement peuvent être consultés aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2025-1406 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 7^e jour du mois d'octobre 2025
et publié le 15 octobre 2025



Angèle Tousignant, greffière